

COMPTE-RENDU

du

Conseil Municipal du 9 Octobre 2014

Présents : Monique DE SMEDT, Michel BOISNAULT, Patrice LANGLAIS, Florence BINAUX LE-CLECH, Frédérique HUYSENTRUYT, Etienne BINARD, Philippe CHAPUIS, François HUET, Mickaël BARYLA, Frédéric TAVERNIER, Christelle LECHAUX, Martine ZORIO, Nicolas DELACOUR, Gilles LOURTIL, Patrick LEBRUN.

Mme le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour une demande de délibération concernant le transfert de compétence à l'intercommunalité sur la fibre optique : demande acceptée.

ASSAINISSEMENT :

Lettre au Président du Conseil Général

Il est fait lecture du courrier qui a été adressé à Monsieur Le Président du Conseil Général en date du 3 octobre 2014 :

Nous faisons le point au sujet de notre budget assainissement de la commune et nous souhaitons vous faire part de notre inquiétude.

Au mois d'avril, après accord du versement des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau nous avons engagé les travaux de création de notre réseau d'assainissement.

Nous nous acquittons mensuellement des situations présentées par l'entreprise, le total à fin septembre représente les situations depuis mai et s'élève à 1 622 158 € TTC.

Malgré nos envois réguliers auprès des services financiers, nous n'avons reçu à ce jour que la subvention se rapportant à la situation n°1 du mois de mai, soit 124 914 € par le Conseil Général et 78 434 € par l'AESN. Nous sommes donc en attente des subventions se rapportant aux situations des mois de juin à septembre, 456 360 € pour le Conseil Général et 286 552 € par l'AESN, soit un total de 742 911 €.

Pour rappel, en ce qui concerne le Conseil Général, le plafond de versement de subventions qui avait été annoncé pour l'année 2014 était de 860 000 € soit 43 % de 2 000 000 €.

Malgré une avance de trésorerie contractée auprès d'un établissement bancaire, et d'un acompte de prêt de l'AESN, notre budget d'assainissement est encore fortement déficitaire de 340 000 € à ce jour, avant le règlement de la prochaine situation d'octobre.

Nous voulons attirer votre attention sur le fait que les subventions du Conseil Général et de l'AESN sont, à ce stade, les seules ressources de notre budget, puisque les installations n'étant pas encore en service, nous ne pouvons prétendre à la participation financière des riverains ni à la rémunération consécutive à la consommation d'eau assainie.

Nos prévisions de trésorerie mensuelles, élaborées à la suite de l'engagement du Conseil Général et de l'AESN, tenaient compte d'un versement de subvention mensuel régulier.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous demandons avec la plus grande insistance de bien vouloir étudier notre dossier avec le plus grand soin. En effet, sans versement prochain de subvention, la poursuite des travaux est fortement compromise, avec les conséquences qui en découleront dans l'aspect financier et médiatique en regard des attentes de notre population.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions, d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Subvention Agence de l'Eau

D'autre part, Monsieur CHEVROL de l'AESN, nous informe que l'AESN a consommé sa dotation budgétaire pour l'année 2014 et qu'elle est obligée de prioriser les demandes de subventions à présenter à la commission des aides du 18 novembre prochain prévu initialement le 8 octobre en ce qui concerne les travaux en domaine privé.

Aussi, notre projet de raccordement des habitations aux réseaux de collecte des eaux en cours de création comportant deux phases de travaux, il nous informe que ceux programmés en 2015 seront présentés à la commission de février 2015.

La première phase de travaux concernant 120 raccordements ainsi que le forfait de gestion de 300 € par branchement pour la totalité de l'opération seront présentés à la commission d'aide du 18 novembre comme prévu. Par ailleurs, l'instruction ayant été faite simultanément sur l'ensemble des 301 raccordements, le montant global de l'aide apportée reste inchangé. Il nous invite à adresser une demande de dérogation pour le démarrage des travaux.

Les travaux cesseront les mois d'hiver et reprendront en 2015 suivant la réception des subventions attendues. Une dérogation sera envoyée à l'AESN pour le raccordement de 120 branchements au hameau d'Archemont, rue Robert Guesnier, Rue du Petit St-Gervais et Rue Bernard Dauchez.

Etude sur le captage d'eau potable d'Ambleville

Après une étude sur le périmètre de captage d'eau potable d'Ambleville réalisée par le bureau d'étude SAFEGE pour le Conseil Général sur le hameau de Ducourt, une étude est à mener pour la réalisation d'un assainissement autonome pour Ducourt et Magnitot. Le conseil décide d'attendre des renseignements supplémentaires avant de lancer cette étude.

INTERCOMMUNALITE

PLUi

L'état au travers de la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010 a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré semble l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement. Ce transfert des documents d'urbanisme interviendrait 3 ans après la date de publication de la loi soit en 2017, sauf si ¼ des communes représentant 20 % de la population s'y oppose.

Le conseil après en avoir délibéré n'est pas favorable à ce transfert (1 voix pour le transfert et 13 voix contre).

Un délai supplémentaire pour la loi « Grenellisation » du PLU : report au 1^{er} janvier 2017 de la date butoir avant laquelle les PLU doivent être rendus compatibles avec la loi ENE

Service commun de déneigement (Délibération N°53/2014)

La CCVVS nous demande de délibérer pour adhérer au service commun constitué par l'EPCI afin de régler le problème des routes communales durant les épisodes neigeux. Ce service mis à disposition à titre gratuit, aux communes membres, pour une durée minimum de 5 ans renouvelable par reconduction expresse et autoriser le maire à signer la convention mise en place. Aucune contrepartie financière ne sera demandée à la commune adhérente. Il est convenu dans la convention que la CCVVS acquière 5 lames pour assurer le déneigement sur l'ensemble du territoire, elle externalisera le service déneigement en faisant appel aux différents agriculteurs du territoire via une convention prévue par la chambre d'agriculture.

Considérant que les modalités de mise en œuvre de ce service commun sont décrites dans la convention jointe, le conseil municipal après débat par : 2 voix contre, 1 abstention approuve cette adhésion et autorise le maire à signer la convention.

Transfert de compétence pour la fibre optique (Délibération N°54/2014)

En référence à la délibération du 30 septembre 2014 prise par le conseil communautaire de la CCVVS concernant la prise de compétence relative à l'infrastructure de réseaux et de service locaux de communication électronique, considérant qu'il apparaît opportun de prévoir un volet relatif au déploiement d'infrastructure et de réseaux de télécommunication électronique de très haut débit et qu'à cet effet, il convient de doter la communauté de communes de cette compétence, le président de la CCVVS invite les communes à délibérer aux fins d'adoption par les conseils municipaux sur le transfert de la dite compétence.

Le conseil municipal après débat, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence relative à l'infrastructure de réseaux et de services locaux de communication électronique.

Arrêté de transfert de police du maire au président de l'intercommunalité (Arrêté n°9/10/2014)

- Considérant que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles de 27 janvier 2014 et la Loi ALUR du 24 mars 2014 étendent le champ des transferts automatiques des pouvoirs de polices des Maire au Président de Communauté et de Métropole,

- Considérant que la loi permet aux Maires de s'opposer au transfert automatique de ces pouvoirs en notifiant leur décision au Président de l'EPCI dans un délai de six mois suivant l'élection du Président, le conseil à l'unanimité se prononce favorablement pour que le maire prenne un arrêté portant notification de refus de transfert automatique de certains pouvoirs de police spéciale.

Il est précisé dans l'arrêté n°9/10/2014 à l'article premier que les pouvoirs suivants ne feront pas l'objet d'un transfert automatique au Président de la CCVVS relatifs aux domaines suivants :

- Circulation de stationnement sur l'ensemble des voies communales reconnues ou non d'intérêt communautaire,
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- Police des édifices menaçant ruine,
- Police de la sécurité dans les établissements recevant du public.

Cet arrêté sera notifié au Président de la CCVVS.

Urbanisme

La Loi ALUR, adoptée en février 2014 a supprimé les COS (coefficient d'occupation des sols) dans l'ensemble des règlements de PLU en vigueur. Cette mesure étant applicable immédiatement les communes qui souhaitent maîtriser l'évolution de la constructibilité dans leur commune doivent engager une procédure de modification simplifiée de leur PLU.

Les droits à construire peuvent donc être limités par l'utilisation d'outils du PLU dans un objectif de préservation de la qualité paysagère et écologique (espace non bâti, coefficient de biotope, stationnement, etc...)

Droits du sol

Il est rappelé que l'Etat se désengage au 1 janvier 2015 concernant les documents d'urbanisme. Deux solutions sont retenues : - structures autonomes adossées au PNR VF ou la création d'un service commun entre deux communautés de communes, Vexin Val de Seine et Vexin Centre. Le conseil communautaire de Vexin Val de Seine déterminera cette orientation.

Voies communautaires

La commission voirie de la CCVVS a validée la liste des voies d'intérêts communautaires pour chaque commune, elle nous demande de donner notre accord afin de valider cette liste de voies. Une voie d'intérêt communautaire est une route goudronnée qui relie une route départementale et qui commence à l'extérieur du panneau de commune.

Pour Saint-Gervais les voies communautaires sont les suivantes :

Route de Ducourt à la Chapelle

Route d'Archemont au bourg

Route d'Archemont vers Magny

Route de Saint-Gervais à Montagny

Route de Saint-Gervais à Alincourt

Route de la D135 vers D86 (Omerville)

Le conseil à l'unanimité donne son accord pour que cette liste de voies soit validée.

TRAVAUX – PROJETS

Réhabilitation de la cantine-garderie

Suite à la réunion du 24 septembre 2014, 3 cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offre paru au BOAMP. La Sarl SIMON-GENIN moins disant a été retenu par la commission.

Une étude de financement devra être réalisée, les dossiers de demandes de subvention de travaux devront être déposés avant démarrage des travaux.

Foyer Rural

Des travaux de réhabilitation du foyer rural sont à prévoir, des problèmes de chauffage ont eu lieu cette semaine. La nouvelle équipe récemment élue doit procéder à un nettoyage du matériel existant et des locaux.

STORENGY (délibération N°55/2014)

Le Maire expose au conseil que le plan de prévention des risques technologiques relatif au stockage souterrain de gaz exploité par la société Storengy sur la commune de Saint-Clair sur Epte a été approuvé le 13 décembre 2013.

Ce PPRT prévoit l'expropriation de deux biens exposés aux risques générés par cette installation.

L'article L515-19 du code de l'environnement pose le principe d'un financement partagé de ces expropriations et des travaux connexes entre l'Etat, les Collectivités Territoriales et leurs groupements compétents ainsi que l'exploitant.

L'estimation de ces dépenses et la définition des contributions de chaque partie sont l'objet d'une convention dont l'élaboration a été débattue au cours de réunion tenues les 27 novembre 2013 et 22 janvier 2014.

Suite aux différentes réunions le projet de convention a été mis à jour, en reprenant la clé de répartition définie dans la loi.

Selon la convention-cadre la clef de répartition légale serait pour la commune de Saint-Gervais une quote-part de 0.59 de la dépense globale.

Monsieur le préfet demande que le conseil municipal donne pouvoir au maire afin de signer cette convention-cadre et tout acte d'engagement des dépenses y afférents.

Le conseil après débat donne pouvoir à l'unanimité à Madame le Maire afin de signer les différents documents.

DIVERS

* Le repas des Toujours Jeunes aura lieu le 7 décembre 2014 à la Chapelle en Vexin.

* le Noël des petits aura lieu le vendredi 12 décembre à l'heure des TAP à la maternelle et le dimanche 14 décembre à Chantilly pour un spectacle équestre pour les enfants de Saint-Gervais du CP au CM2.

QUESTIONS POSEES

Monsieur Philippe CHAPUIS pose la question suivante : Pourquoi nous n'affichons pas à l'extérieur de la mairie sur un panneau d'affichage les demandes de travaux et les permis de construire. Cela permettrait à nos administrés de notre village ou des extérieurs de visualiser ces informations publiques lorsque la mairie est fermée.

Madame le Maire répond que les arrêtés de permis de construire et les déclarations de travaux sont affichés en mairie dans le respect de la loi article R424-15 modifié par décret n°2013-891 du 3 octobre 2013.

La question sera posée à l'Union des Maires du Val d'Oise, les permis et déclarations sont visibles sur demande au secrétariat.

Une réponse sera donnée au prochain conseil municipal.